

Convocations :16 mars 2016

L'an deux mil seize le vingt et un mars à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur CHASSANDE-BARRIOZ Bernard, Monsieur MONNET Gilles ,Monsieur EXERTIER Pascal, Monsieur THIBAUD Alain, , Monsieur LAMBERT Dominique, Monsieur FLEURET Hubert, Madame CORDEL Sophie, Madame FAYOLLE Myriam, Monsieur DENCHE Pascal , Madame POMEON Nathalie,Monsieur Bertrand EXERTIER, Madame CAILLOD Catherine.

Excusés : Monsieur BRACCO Arnaud, Madame VOINOT Valérie,

Absent : Monsieur EXERTIER Benoit

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Madame Myriam Fayolle

Le Maire propose un nouvel ordre du jour : entériner le devis d'entretien des terrains de foot.

Les élus donnent leur accord.

1-Comptes de gestion 2015 :

Le conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats; le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au budget 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2-Comptes administratifs 2015 :

Le conseil municipal sous le présidence de M. Gilles Monnet délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Bernard Chassande-Barrioz, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

• **Compte administratif budget principal 2015 :**

libellé	investissement excédent	résultat de l'exercice 2015		fonctionnement excédent	résultat de l'exercice 2015	
résultats reportés operations de l'exercice 2014	76326.96	33790.49		0	34808.26	
résultats de cloture 2015		110117.45			34808.26	
restes à réaliser	46291					
totaux définitifs		63826.45			34808.26	

- **Compte administratif budget annexe assainissement 2015:**

Libellé	Investissement excédent	résultat de l'exercice 2015	Fonctionnement excédent	résultat exercice 2015
résultat reporté opération de l'exercice 2013	6565.86	2106.22	5507.21	7974.66
résultat de clôture		8672.08		13481.87
restes à réaliser	30125			
totaux définitifs				0

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le conseil, à l'unanimité moins une abstention accepte les résultats des comptes administratifs 2015 comme inscrits ci-dessus.

3-Affectation des résultats des budget 2015 :

- **Affectation du résultat du budget principal 2015**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient d'affecter les résultats de l'exercice 2015 pour prise en compte à l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, décide d'affecter comme suit les résultats des différents budgets :

- Budget principal : 2016

- Restes à réaliser 2015 en dépense :	46291
- Excédent de fonctionnement 2015	: 34808.26
- Excédent d'investissement 2015	: 110117.45
- Affectation au compte 1068	: 46291
- Excédent d'investissement (001)	: 63826.45

- **Affectation résultat budget service assainissement 2015**

- Excédent de fonctionnement 2015	:13481.87
- Excédent d'investissement 2015	: 8672.08
- restes à réaliser 2015 en dépense	:30125
- Affectation 1068	: 22153.95:
- Excédent de fonctionnement (002)	0
- Excédent d'investissement (001)	: 0

Produit des trois taxes communales :

Monsieur le Maire rappelle que la création de la communauté Coeur de Savoie a entraînée des conséquences financières sur les communes.

L'une de ces conséquences est d'unifier les pourcentages des taux d'impôts des 43 communes. pour l'année 2014, les taux ont été définis comme suit

- Taux taxe d'habitation : **6.73 %**
- Taux foncier bâti : **12.00 %**
- Taux sur le foncier non bâti : **52.66%**.

Le maire propose d'augmenter le taux de ces trois taxes pour compenser l'adhésion obligatoire au syndicat du Coisin.

En effet avec la mutualisation cette adhésion revient en charge directe pour la commune alors que jusqu'à présent elle était inclus dans la taxe d'habitation de chaque foyer.

Une augmentation des trois taux des taxes communales permettrait de compenser cette augmentation du budget communal sans pénaliser les foyers qui payaient déjà cette charge.

Après avoir délibéré avec 1 abstention et 11 voix pour, les élus décident d'augmenter de 5 % les trois taxes.

A savoir :

- ❖ $6.73 * 5\% = 0.34$
- ❖ $12.00 * 5\% = 0.60$
- ❖ $52.66 * 5\% = 0.63$

Les taux votés pour l'année 2016 sont donc définis comme suit :

- ❖ Taux taxe d'habitation : **7.07%**
- ❖ Taux foncier bâti : **12.60%**
- ❖ Taux sur le foncier non bâti : **53.29%**.

6-Budgets Primitifs 2016 :

Le Conseil municipal vote à l'unanimité et par **chapitre** le budget primitif 2016 en section d'investissement et de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

Après lecture du budget, il est convenu d'inscrire 2000 € au compte 2188 pour amorcer l'achat de guirlandes, et 4000 € au compte 203 pour réaliser l'achat d'un logiciel indispensable pour informatiser la gestion des prêts des livres par Savoie Biblio. Ces deux sommes (6000 €) sont déduites de la provision faite pour la réalisation de toilettes publiques.

Libellés	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	514311	514311
Section d'investissement	197497	197497
Totaux	71808	711808

Budget primitif eau et assainissement 2016 : le conseil vote à l'unanimité et par **chapitre** le budget en section de fonctionnement et d'investissement

Libellés	Dépenses	Recettes
Section exploitation	57950	57950
Section d'investissement	71075	71075
Totaux	129025	129025

8-Devis entretien terrains de foot :

Le Maire lit le devis proposé par la société COSEEC pour l'entretien annuel des terrains de foot.

Le devis s'élève à 13372.80 TTC.

Après avoir délibéré, avec 3 abstentions et 9 voix pour, les élus donnent leur accord pour autoriser le maire à signer ce devis et mandater les factures correspondantes.

9-Avenant contrat PSA (intervenants TAP) :

Le maire lit le courrier de PSA (profession sport animation Savoie) du début de l'année qui informe que l'augmentation du SMIC et des bases forfaitaires de la sécurité sociale, entraîne une augmentation de la facturation horaire à partir du 1er janvier 2016 comme suit :

- ❖ 0.7 % sur les salariés SMIC
- ❖ 0.10 € pour les autres salariés.

Étant donné que la commune a signé une convention avec PSA pour deux intervenants et qu'elle reçoit mensuellement la facture des prestations de services, cette augmentation est à entériner.

A l'unanimité, les élus délibèrent et entérinent les augmentations comme ci dessus.

10-Divers:

Madame Myriam Fayolle demande une convention de location de la salle polyvalente pour diffuser sur le site internet de la commune. Madame Myriam Fayolle fait part des difficultés qu'elle rencontre avec le site internet.

Monsieur Alain Thibaud demande que l'employé communal donne ses congés rapidement afin d'organiser son remplacement.

Les gens du voyage sont de retour, il est urgent de fermer l'accès aux terrains de foot. Une discussion s'engage. Il est décidé de poser des rehausses de regards en béton avec fond, rempli de sable pour cette année, mais ne pas attendre le printemps prochain pour fermer définitivement l'accès. Plusieurs solutions sont envisagées, la réflexion se poursuit.

Plusieurs élus souhaitent que l'entreprise COSEEC qui assure l'entretien des terrains de foot soit mis en concurrence avec d'autres sociétés.

La commission des travaux se réunira le vendredi 1er avril à 18 h 30 en mairie pour visiter les routes de la plaine.

Madame Catherine Caillod demande quand les panneaux d'interdiction concernant les poids lourds seront posés. Le Maire propose d'appeler Monsieur Buisson pour connaître la date.

La proposition du cinéma de plein air n'est pas retenue cette année car elle engendre un coût de 900 € pour la commune, et la participation des Laissautins, les années précédentes n'a pas dépassé 50 personnes.

Lecture du dernier compte rendu.

la prochaine réunion aura lieu le lundi 25 avril 2016 à 20 h

La séance se termine à 22h 40

Le Maire Bernard Chassande-Barrioz



